



DÉPARTEMENT DU VAR

Arrondissement de DRAGUIGNAN

**MAIRIE
DE
LA GARDE-FREINET**

83680

Téléphone : 04 94 55 21 00
Télécopie : 04 94 43 08 22

COMMUNE DE LA GARDE FREINET

NOTE DE PRESENTATION BREVE
ET SYNTHETIQUE DU

BUDGET PRIMITIF 2022

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 est porté au vote le 6 avril 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Mairie de LA GARDE-FREINET
Place de l'hôtel de ville
83680 La Garde-Freinet

Courriel : mairie@lagardefreinet.fr Site internet : www.lagardefreinet.fr

La population de la Commune, au 1er janvier 2022 est de 1 889 habitants.
Le nombre de résidences secondaires est de 733

Potentiel fiscal et financier		Valeur par habitant (Population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la Commune
Fiscal	Financier		
3 113 297.00	3 240 688.00	1 187.37	895.39

Budget principal

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'agir au quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune.

Il est précisé que la Commune a adopté le compte administratif de l'année 2021 avant le vote du budget, ce qui permet d'affecter les résultats de l'année antérieure avec un excédent de fonctionnement reporté de 2 606 570.83 € et un excédent d'investissement de 156 234.64€, ainsi que des restes à réaliser d'un montant global de -35 768.53 €.

II. II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 772 500 €. Pour mémoire, elle était de 5 011 000€ € au Budget Primitif 2021.

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations bâtiments communaux, redevances d'occupation du domaine public...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

-La fiscalité. Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2021:

- Taxe sur le Foncier Bâti : 28.53 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 67.47 %

-Les dotations versées par l'Etat

-Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2022, se répartit de la façon suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 007,78	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	110 222,00	0,00	122 100,00	122 100,00	122 100,00
73	Impôts et taxes	2 629 990,00	0,00	2 760 000,00	2 760 000,00	2 760 000,00
74	Dotations et participations	181 530,00	0,00	160 500,00	160 500,00	160 500,00
75	Autres produits de gestion courante	60 220,00	0,00	65 220,00	65 220,00	65 220,00
Total des recettes de gestion courante		3 001 969,78	0,00	3 107 820,00	3 107 820,00	3 107 820,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 108,00	0,00	4 328,17	4 328,17	4 328,17
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 006 077,78	0,00	3 112 148,17	3 112 148,17	3 112 148,17
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	54 544,00		53 781,00	53 781,00	53 781,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		54 544,00		53 781,00	53 781,00	53 781,00
TOTAL		3 060 621,78	0,00	3 165 929,17	3 165 929,17	3 165 929,17

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 606 570,83
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
	5 772 500,00

Le chapitre 013 atténuation de charges correspond à une estimation du remboursement des rémunérations du personnel en congé longue maladie, accident de travail et maladie professionnelle.

La progression des recettes du chapitre 70 tient principalement à la refacturation de personnel du budget communal au budget assainissement pour 32 000€ en 2022, quand le budget 2021 était de 16.9K€. Cette opération a pour objectif de prendre en compte le personnel réellement affecté au service.

Evolution à noter au sein du chapitre 73 : 2 357 025€. Soit +101K€ / budget 2021. Le produit fiscal nous a été notifié. Il progresse sous l'effet de la revalorisation forfaitaire de 3.4% des bases d'impositions directes, des opérations de reclassement et des constructions nouvelles. Le recul du chapitre 74 provient de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui subit un nouvel écrêtement. La diminution de cette dotation engagée en 2014 fait diminuer cette recette de 75% en 8 ans.

c) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires, les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les salaires représentent 45.59% des dépenses de fonctionnement de la commune. Ce qui est un pourcentage comparable aux communes de tailles équivalentes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	719 755,00	0,00	839 000,00	839 000,00	839 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 170 000,00	0,00	1 270 600,00	1 270 600,00	1 270 600,00
014	Atténuations de produits	476 300,00	0,00	476 994,00	476 994,00	476 994,00
65	Autres charges de gestion courante	268 800,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 634 855,00	0,00	2 821 594,00	2 821 594,00	2 821 594,00
66	Charges financières	11 700,00	0,00	13 350,00	13 350,00	13 350,00
67	Charges exceptionnelles	8 850,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 655 405,00	0,00	2 836 944,00	2 836 944,00	2 836 944,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 213 000,00		2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	142 595,00		135 556,00	135 556,00	135 556,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 355 595,00		2 935 556,00	2 935 556,00	2 935 556,00
TOTAL		5 011 000,00	0,00	5 772 500,00	5 772 500,00	5 772 500,00

Ce budget intègre des progressions ;

- d'une part, le chapitre 011 des charges à caractère général principalement du fait de l'augmentation de l'électricité et de l'incertitude sur l'évolution du coût des matières premières.

- d'autre part, le chapitre 012 Charges de personnel du fait du recrutement d'un agent qualifié au service des marchés publics et d'un policier municipal. Les avancements d'échelon et grade durant l'exercice et le reclassement du 01/01/2022 contribuent aussi à faire évoluer ce chapitre.

Il intègre aussi un recul des charges de gestion courante au chapitre 65 du fait d'une baisse des contributions au SYMIELECVAR.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux...).
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement

retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une bibliothèque municipale, ...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

- 803 791.31€ de restes à réaliser en dépenses
- Un budget de 3 234 027.69 € de dépenses d'investissement réelles nouvelles dont 3 209 525€ de dépenses d'équipement nouvelles.

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	361 048,00	26 582,84	398 400,00	398 400,00	424 982,84
204	Subventions d'équipement versées	146 000,00	0,00	5 025,00	5 025,00	5 025,00
21	Immobilisations corporelles	281 027,88	33 021,05	183 550,00	183 550,00	216 571,05
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 515 462,12	732 141,99	2 622 550,00	2 622 550,00	3 354 691,99
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 303 538,00	791 745,88	3 209 525,00	3 209 525,00	4 001 270,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 850,00	8 845,43	3 652,69	3 652,69	12 498,12
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 414,00	3 200,00	20 850,00	20 850,00	24 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	33 264,00	12 045,43	24 502,69	24 502,69	36 548,12
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 336 802,00	803 791,31	3 234 027,69	3 234 027,69	4 037 819,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	54 544,00		53 781,00	53 781,00	53 781,00
041	Opérations patrimoniales (4)	32 954,00		8 400,00	8 400,00	8 400,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	87 498,00		62 181,00	62 181,00	62 181,00
	TOTAL	4 424 300,00	803 791,31	3 296 208,69	3 296 208,69	4 100 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 100 000,00
---	---------------------

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

Programme d'investissement	RAR 2021	2022
TOTAL	791 746	3 209 525
Moulin de l'Adrech		710 000
Maison des séniors		100 000
Rénovation énergétique et divers école maternelle		292 850
Eco-contruction école primaire	21 957	1 205 000
ADAP Piscine (plages, terrasses) + chaudière		
ADAP Maison Maurel, Stade, salle des sports		120 000
Eglise		50 000
Citerne à la Mourre - défense incendie		78 500
Aménagement passage pédestre stade La Mourre / RD		100 000
Réaménagement Parking Ponteves		150 000
Traversée du village	501 308	
Réfection de la rue de l'Eglise et de la place du Baou	40 239	
Aménagement d'un jardin partagé		60 000
MAM - VIORA	62 315	8 900
Divers	165 926	334 275

Endettement 2022

En 2022, le budget communal se désendette de 20 850€.

La dette résiduelle au 1^{er} janvier 2022 est de 514 870€.

La durée de désendettement calculée au BP2022 est de 2 années (endettement de 514 870€ / 275 204,17€ d'épargne brute).

La dette par habitant est très inférieur à celle des communes de tailles équivalentes.

d) Les subventions d'investissements prévues :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	984 564,20	768 022,78	29 749,00	29 749,00	797 771,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		984 564,20	768 022,78	29 749,00	29 749,00	797 771,78
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	147 600,00	0,00	200 272,58	200 272,58	200 272,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 765,00	1 765,00	1 765,00
Total des recettes financières		152 214,00	0,00	202 037,58	202 037,58	202 037,58
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 136 778,20	768 022,78	231 786,58	231 786,58	999 809,36
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement (4)	2 213 000,00		2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	142 595,00		135 556,00	135 556,00	135 556,00
041	Opérations patrimoniales (4)	32 954,00		8 400,00	8 400,00	8 400,00
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 388 549,00		2 943 956,00	2 943 956,00	2 943 956,00
TOTAL		3 525 327,20	768 022,78	3 175 742,58	3 175 742,58	3 943 765,36

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	156 234,64
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 100 000,00
---	---------------------

IV. Le budget annexe assainissement

e) Recettes et dépenses d'exploitation :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	99 312,90	0,00	136 409,97	136 409,97	136 409,97
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		99 312,90	0,00	136 409,97	136 409,97	136 409,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		99 312,90	0,00	136 409,97	136 409,97	136 409,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	34 130,00		34 130,00	34 130,00	34 130,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		34 130,00		34 130,00	34 130,00	34 130,00
TOTAL		133 442,90	0,00	170 539,97	170 539,97	170 539,97

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	204 460,03
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	375 000,00
---	-------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	25 600,00	0,00	30 557,64	30 557,64	30 557,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 100,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 731,00	0,00	5 637,00	5 637,00	5 637,00
Total des dépenses de gestion des services		49 431,00	0,00	68 194,64	68 194,64	68 194,64
66	Charges financières	8 560,00	0,00	7 470,36	7 470,36	7 470,36
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		59 491,00	0,00	75 865,00	75 865,00	75 865,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	178 034,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	69 475,00		69 135,00	69 135,00	69 135,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		247 509,00		299 135,00	299 135,00	299 135,00
TOTAL		307 000,00	0,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	375 000,00
---	-------------------

a) Recettes et dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	35 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	262 470,00	13 599,64	283 006,36	283 006,36	296 606,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	307 470,00	13 599,64	295 006,36	295 006,36	308 606,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 400,00	0,00	27 400,00	27 400,00	27 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	26 400,00	0,00	27 400,00	27 400,00	27 400,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	42 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	376 520,00	13 599,64	322 406,36	322 406,36	336 006,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	34 130,00		34 130,00	34 130,00	34 130,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		864,00	864,00	864,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	34 130,00		34 994,00	34 994,00	34 994,00
	TOTAL	410 650,00	13 599,64	357 400,36	357 400,36	371 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	19 740,00	14 100,00	0,00	0,00	14 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	19 740,00	14 100,00	0,00	0,00	14 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 468,21	0,00	435,42	435,42	435,42
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	30 468,21	0,00	435,42	435,42	435,42
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	42 650,00	42 601,20	0,00	0,00	42 601,20
	Total des recettes réelles d'investissement	92 858,21	56 701,20	435,42	435,42	57 136,62
021	Virement de la section d'exploitation (4)	178 034,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	69 475,00		69 135,00	69 135,00	69 135,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		864,00	864,00	864,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	247 509,00		299 999,00	299 999,00	299 999,00
	TOTAL	340 367,21	56 701,20	300 434,42	300 434,42	357 136,62

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 864,38
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 000,00
---	-------------------

V. Etat récapitulatif des indemnités perçues par chaque élu :

Indemnités	Total brut + charges
Thomas DOMBRY, Maire	28343.16€
Thomas DOMBRY CCGST	15504.84€
Thomas DOMBRY Syndicat d'Entraigues	2986.08€
Thomas DOMBRY Syndicat mixte massif maures	3292.44 €
Lucie LAFEUMA, 1 ^{ère} adjointe	9945.48€
Renaud PIROVANO,	9629.28€
Pascale De BUTLER	9629.28€
Laurent BRUNEL	9629.28€
Véronique MORIN	9629.28€
Corine ROCCHIETTA	2917.92€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.



Fait à la GARDE FREINET,

DOMBRY

Maire, Thomas DOMBRY

Annexe Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire (site internet notamment). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe : 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ; 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ; 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ; 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune : a) détient une part du capital ; b) a garanti un emprunt ; c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme. La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ; 5° Supprimé ; 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ; 7° De la liste des délégataires de service public ; 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ; 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1; 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat. Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des

annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire. Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune. Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée. Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun. Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article